

PLONGÉE SPORTIVE en PISCINE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PLONGÉE SPORTIVE EN PISCINE

samedi 11 & dimanche 12 mai 2019

à la Piscine Beaublanc de LIMOGES

**Merci de lire attentivement
ce qui suit
avant de remplir
le fichier INSCRIPTION**

Le cinquième championnat de France de PSP (Plongée Sportive en Piscine) aura lieu samedi 11 et dimanche 12 mai 2019 à LIMOGES.

Il se déroulera à la Piscine du Parc des Sports de Beaublanc- 23 boulevard de Beaublanc - 87100 LIMOGES.

Ce championnat de France sera organisé par la Commission Nationale de PSP, qui a choisi les cinq épreuves suivantes :

- * 100 m combiné : samedi matin,
- * 50 m octopus monobouteille mixte : samedi après midi,
- * 23 m émergence (parachute) : samedi en milieu d'après midi,
- * 200 m trial : dimanche matin,
- * relais 4 x 50 m mixte torpédo (2 femmes / 2 hommes) : dimanche après-midi.

Ces épreuves se dérouleront dans un bassin extérieur de 50 m . Le bonnet de bain n'est pas obligatoire.

Pour les épreuves individuelles, les hommes et les femmes seront classés selon les 7 catégories d'âge ci-dessous :

C (Cadet)	: pour les 14 et 15 ans (nés en 2004 et 2005),	M2 (Master 2)	: pour les 45 à 54 ans (nés entre 1965 et 1974),
J (Junior)	: pour les 16 - 17 ans (nés en 2002 et 2003),	M3 (Master 3)	: pour les 55 à 64 ans (nés entre 1955 et 1964),
S (Sénior)	: pour les 18 à 34 ans (nés entre 1985 et 2001),	M4 (Master 4)	: pour les 65 ans et + (nés en 1954 et avant).
M1 (Master 1)	: pour les 35 à 44 ans (nés entre 1975 et 1984),		

Pour les épreuves en binômes, le classement s'effectuera selon les 4 catégories suivantes (certaines étant regroupées) : Cadets - Juniors - Séniors et Masters 1 - Masters 2, 3 & 4.

Pour les relais mixtes paritaires (2 F + 2 H), le classement s'effectuera selon les 3 catégories suivantes regroupées suivantes : Cadets & Juniors - Séniors et M 1 - Masters 2, 3 & 4.

Chaque club ne pourra présenter que 2 équipes pour chaque catégorie (soit 6 relais maxi par club).

Il sera prévu un podium par épreuve et selon les catégories définies précédemment (sous réserve de 3 personnes classées a minima), ainsi qu'un classement général toute catégorie (affichage des classements scratchs sans podium.) Un classement clubs sera également établi à l'issue de la compétition.

Pour ce 5^{ème} Championnat de France, seuls les pspeurs mentionnés dans le tableau officiel des qualifiés, établi suite aux compétitions officielles et mis en ligne sur le site fédéral, seront autorisés à s'inscrire. Ce tableau sera mis à jour en fonction des dernières compétitions officielles => <https://drive.google.com/drive/u/1/folders/1fgkgap5vb7FRyNdOW24aohYzF5jXnYtb>

Seuls, les Présidents de clubs se chargeront de l'inscription de leurs pspeurs. Ils désigneront un chef d'équipe (coordonnées à saisir dans l'onglet n° 3 : Données Administratives).

Ils vérifieront que tous les compétiteurs sont en possession de la licence FFESSM 2019, d'un certificat médical de "absence de contre indication à la pratique de la plongée sportive en piscine en compétition" de moins d'un an, et titulaire d'un niveau FFESSM de plongée (a minima N1 ou plongeur d'or), ainsi que d'une assurance complémentaire.

Une autorisation parentale sera également demandée pour les mineurs.

Les présidents de clubs s'assureront que les pspeurs inscrits sont aptes à participer à la compétition.

Chaque compétiteur apportera pour le championnat de France, les documents cités ci-dessus. Le chef d'équipe les collectera et ils pourront être vérifiés durant la compétition.

Les frais d'inscription s'élèveront à 10 euros par compétiteur (à payer impérativement lors de l'inscription par le club). Le chèque est à établir à l'ordre de la FFESSM.

Etape 1 : Le dossier d'inscription est composé des 5 onglets, qu'il conviendra de remplir (onglets 3 - 4 - 5 et éventuellement 6 si remarques). Il est obligatoire de renseigner les informations sur le chef d'équipe, il sera ensuite le seul destinataire des messages d'informations diffusés dans le cadre l'organisation de la compétition. Le fichier d'inscription ayant été modifié : merci de ne pas faire des "copier / coller".

Etape 2 : Le fichier (format Excel) est à envoyer par mël au secrétariat de la compétition (adresse : myriam.ziane@yahoo.fr).

Etape 3 : Un exemplaire papier signé des 3 onglets complétés, accompagné du chèque (frais d'inscription) devront être également envoyés à la secrétaire de la compétition (Myriam ZIANE - 4 rue Vannerie - 21000 DIJON).

Ne seront acceptées que les inscriptions effectuées par un club.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 28 avril 2019.

A la réception des fiches dûment remplies avec le paiement correspondant, une confirmation de l'inscription sera alors envoyée par mël au chef d'équipe du club, par le secrétariat de la compétition.

Ne pas oublier de transmettre par mël le fichier Excel dans les meilleurs délais (au secrétariat).

Une soirée sera organisée le samedi soir dans une salle du nouveau stade Beaublanc, à côté de la piscine. Le coût du repas est de 10 euros par personne (tout le monde pourra s'inscrire : compétiteurs, encadrements, arbitres, accompagnateurs, familles, ...). Merci d'établir et d'envoyer un second chèque pour les repas (en indiquant au dos du chèque le nombre de repas réservés).

Attention, certains podiums des épreuves du samedi pourront se dérouler durant cette soirée festive.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la compétition : myriam.ziane@yahoo.fr - Tél. : 06.71.26.85.68.